

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUYE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 5
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE.

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN et JP MARRON.

Objet : Grille tarifaire - Dates des inscriptions et frais de dossier .

Par délibération en date du 31 mai 2022, une nouvelle grille tarifaire a été approuvée par le conseil communautaire.

Pour rappel, dans cette nouvelle grille tarifaire, l'ancien abonnement scolaire est devenu l'abonnement Tout'compris et sa mise en œuvre s'effectue selon les modalités ci-dessous et figurant dans la délibération précitée :

- Abonnement illimité sur une année scolaire (vacances comprises) à 90 €, abonnement illimité gratuit pour les enfants dont les parents présenteraient un quotient familial inférieur à 600 € et abonnement gratuit illimité à partir du 4ème enfant,
- Mise en place d'une majoration pour frais de dossier de 15 € pour les enfants s'inscrivant après le 28/07/2022 pour la rentrée scolaire 2022-2023. Les frais de dossiers correspondent au montant appliqué en sus du tarif "Abonnement Tout'Compris", "Abonnement Tout'Compris Quotient Familial", "Abonnement Tout'Compris à partir du 4ème enfant" pour toute inscription effectuée entre 50 jours après la date d'ouverture des ventes et le 31 décembre.

Pour des raisons d'exploitation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'avancer la date d'ouverture des inscriptions scolaires et a modifié la date d'application de frais de dossier. Ainsi, afin d'homogénéiser la règle dans tous les réseaux de transports publics relevant de la compétence régionale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer, pour la rentrée scolaire 2023-2024, sur le réseau Tout'enbus, les mêmes dates d'ouverture des inscriptions et d'application de frais de dossier que celles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :
 - le 2 mai 2023 pour l'ouverture des inscriptions
 - à partir du 20 juillet et jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'application de frais de dossier
- De déléguer au Bureau exécutif, pour les années suivantes, la fixation des dates.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 juin 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-40-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023